Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20251202-201125DELIB4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M Yann JOUAN.

Délibération 4 — TARIF CANTINE

applicable au 1er janvier 2026

Mme MORIN Anne-Claude explique aux conseillers la proposition de l'État de la mise en place de la cantine à 1 euro sur une période de 3 ans. Pour cela, il faut créer trois tranches qui permettront de déterminer un tarif dégressif cantine et les familles pourront y adhérer en fournissant à la mairie leur quotient familial (document officiel CAF ou MSA).

Mme Anne Claude MORIN et la commission scolaire proposent de revoir les tranches et les tarifs qui avaient été choisis en novembre 2021. La mise en place est prévue le 1er janvier 2026 pour tous les enfants scolarisés à Bourseul et à condition que tous les documents nécessaires soient fournis par les familles et que toutes les conditions aient été validées par les services de l'état.

Les tranches proposées sont les suivantes :

De 1 à 1 249 € le prix cantine sera de 1 euro.

De 1 250 € à 1 749 € le prix cantine sera de 2.80 euros.

De 1750 € et plus le prix cantine sera de 3.20 euros.

Pour les adultes, le prix de la cantine sera de 5.00 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve cette proposition comme indiquée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yann JOUAN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 27 11 2025
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor